

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 12 juillet 1973

La séance est ouverte à 2 heures.

[Traduction]

QUESTION DE PRIVILÈGE

LES OBSERVATIONS FAITES PAR LE DÉPUTÉ DE
CROWFOOT PENDANT LA SÉANCE DU 11 JUILLET

M. l'Orateur: Puis-je me reporter aux difficultés procédurales qui ont surgi à la Chambre hier vers la fin de la période des questions quand durant une interpellation, des paroles prononcées ont été jugées antiparlementaires par la présidence. Faute de pouvoir identifier clairement la voix à ce moment-là, la présidence a cru bon de ne formuler qu'une protestation générale tant qu'elle ne pourrait pas consulter le compte rendu. Comme en fait foi le hansard à la page 5517, le député de Crowfoot (M. Horner) aurait fait cette remarque.

Dans les circonstances, la présidence ne peut faire autrement que de signaler la chose à la Chambre et de demander la collaboration du député de Crowfoot à cet égard. Les députés connaissent tous les nombreux commentaires et précédents à ce sujet. Les députés peuvent différer d'opinion et ne pas croire ce qu'un collègue peut leur dire. Mais la bienséance interdit l'emploi de certains mots et de certaines expressions pour préserver la dignité à la Chambre.

Voilà pourquoi je réclame la collaboration du député de Crowfoot et j'espère qu'il aura l'obligeance d'aider la présidence à cet égard.

M. J. H. Horner (Crowfoot): Monsieur l'Orateur, je vous dois des excuses, je crois, pour vous avoir causé certaines difficultés dans l'exercice de vos fonctions en faisant la déclaration consignée à la page 5517 du hansard, et qui m'est attribuée. J'ai fait cette déclaration alors que je n'avais pas la parole et que j'occupais mon fauteuil. Bien des pensées sont exprimées de vive voix par des députés qui n'ont pas la parole. J'ai, en effet, prononcé les mots consignés au hansard. Le problème que j'ai eu à ce moment-là était d'écouter les propos du premier ministre lorsqu'il a dit:

Je me suis efforcé d'y inviter un bon échantillonnage des habitants de l'Alberta, des différents partis politiques de cette province...

C'est peut-être la manière dont il s'est exprimé pour dire qu'il s'était efforcé d'y inviter un bon échantillonnage d'Albertains. J'ai cru qu'il ne s'était pas efforcé de le faire. D'après le hansard, il a déclaré qu'il avait vraiment cherché à le faire. Franchement, monsieur l'Orateur, je ne crois vraiment pas qu'il ait déployé de très grands efforts.

Des voix: Bravo!

M. Horner (Crowfoot): Il a peut-être trouvé que ses efforts étaient suffisants pour lui permettre de dire qu'il

s'était efforcé d'y inviter un bon échantillonnage des habitants de l'Alberta, mais maintenant que j'ai vu les propos consignés au hansard...

M. l'Orateur: A l'ordre. Je dois interrompre le député. J'espère que nous n'aurons pas un débat. C'est ce qui a causé toute la difficulté hier. Il y a eu un débat pour savoir si une tentative avait été faite ou s'il s'agissait d'une tentative sérieuse. Un député qui siège à ma gauche a posé une question qui a déclenché cet échange de mots assez enflammés. J'estime qu'il ne sert pas à grand-chose de recommencer le débat qui a eu lieu hier. Nous sommes saisis d'un strict problème de procédure. J'ai demandé la coopération des députés. Maintenant que le député a fait sa déclaration, j'espère qu'il va arriver à l'essentiel de ses observations.

M. Horner (Crowfoot): Merci, monsieur l'Orateur. Je ne veux pas compliquer votre tâche aujourd'hui. J'essayais tout simplement d'expliquer ma pensée et pourquoi j'ai hésité hier à retirer cette remarque à la demande de divers députés. Maintenant que ces remarques sont consignées au hansard et que je comprends à quel point le premier ministre s'était efforcé de réunir des représentants de toute l'Alberta, je peux, par votre intermédiaire, monsieur l'Orateur, retirer ces paroles qui me sont attribuées à la page 5517 du hansard.

Des voix: Bravo!

* * *

[Français]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

DÉPÔT D'UN EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL D'UNE
RÉUNION DE LA COMMISSION DE LA RÉGIE INTÉRIEURE
CONCERNANT LES SERVICES TÉLÉPHONIQUES POUR LES
DÉPUTÉS

M. l'Orateur: J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de la Chambre un extrait du procès-verbal d'une réunion des commissaires de la régie intérieure, tenue le mercredi 11 juillet 1973, concernant les services téléphoniques pour les députés.

[Note de l'éditeur: Le texte de cet extrait figure aux Procès-verbaux de ce jour.]

[Traduction]

[Plus tard]

L'hon. Allan J. MacEachen (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, je demande le consentement unanime de la Chambre pour proposer, avec l'appui du ministre de la Justice (M. Lang):

Que l'extrait des procès-verbaux d'une séance de la Commission de la régie intérieure concernant les services téléphoniques, déposé aujourd'hui, soit adopté.